AFP-SNP

Association créée par des parents et amis de personnes autistes, avec pour objectif de promouvoir une approche qui prenne en compte leur subjectivité et accueille leurs inventions.

Paris, le 7 avril 2026

COMMUNIQUÉ COLLECTIF

Santé mentale des jeunes : une priorité sans moyens !

La multiplication des alertes sur la santé mentale des jeunes est désormais largement reconnue. Parents, enseignants, professionnels de la petite enfance, de la santé scolaire, du médico-social et du soin décrivent aujourd'hui le même désarroi face aux difficultés croissantes des enfants et adolescents et à l'insuffisance des réponses disponibles.

Sur le terrain, familles et professionnels se heurtent à une même réalité : l'accès effectif au soin devient de plus en plus difficile. Les polémiques attisées autour des différentes approches du soin masquent une question plus concrète : celle des conditions réelles d'accueil des enfants et adolescents en souffrance psychique.

La crise actuelle de la pédopsychiatrie révèle des difficultés plus larges qui touchent l'ensemble des métiers de l'enfance : école, protection de l'enfance, médico-social, pédiatrie.

Partout, le constat est similaire : les situations rencontrées sont plus précoces, plus complexes et plus imbriquées, tandis que les capacités d'accompagnement diminuent. Les délais d'attente s'allongent. Les enseignants accueillent des élèves dont les difficultés dépassent le cadre scolaire. L'importance du repérage par l'ensemble des personnels des écoles est reconnue ;

cependant, les services de médecine scolaire, eux-mêmes en tension, assurent difficilement leur rôle d'expertise et d'analyse diagnostique préalable à l'orientation vers les services de soin. Les services de protection de l'enfance peinent à fidéliser leurs professionnels et à répondre aux besoins spécifiques des enfants et adolescents confiés. Les professionnels de santé reçoivent des souffrances qu'ils ne peuvent orienter, en particulier aux urgences pédiatriques, et la médecine de l'adolescent n'est pas soutenue dans son développement.

Face à ces tensions, l'explication avancée par les tutelles porte souvent sur les pratiques ou l'organisation. Le risque majeur est alors de transformer un problème structurel en débat technique. Car une contradiction traverse aujourd'hui toutes les institutions de l'enfance : on demande d'accompagner davantage d'enfants, plus tôt et plus intensivement, tout en n'octroyant pas aux équipes et aux lieux de soin de proximité des moyens à la mesure des besoins, qui augmentent drastiquement.

L'action publique met de plus en plus l'accent sur ce qui est immédiatement visible : évaluations, protocoles, indicateurs, diagnostics précoces. Ces outils peuvent être utiles, mais ils ne remplacent pas le soin. Nommer une difficulté n'équivaut pas à la traiter. La capacité à identifier les troubles progresse plus vite que la capacité à les prendre en charge.

Parallèlement, les annonces d'innovation se multiplient : dispositifs expérimentaux, plateformes d'orientation, programmes pilotes. Ces initiatives ne compensent pas le manque de prises en charge suffisamment intensives et facilement accessibles. Un dispositif nouveau ne remplace ni un professionnel disponible ni un lieu d'accueil stable et, à moyens constants, il fragilise les dispositifs existants.

Dans ce mouvement, les situations les plus complexes disparaissent des radars. Les enfants et les adolescents dont les difficultés mêlent troubles psychiques, troubles du développement et vulnérabilités sociales entrent mal dans des catégories simples. Ils circulent alors d'un dispositif à l'autre sans solution durable.

Le paradoxe devient évident : la santé psychique des jeunes est affirmée comme une priorité, tandis que l'accès concret au soin se fragilise et que perdure le manque criant d'universitaires en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent pour former les ressources médicales nécessaires.

Les difficultés de recrutement le montrent clairement. Pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciens, infirmiers, éducateurs, enseignants spécialisés, orthophonistes ou assistants sociaux quittent des secteurs qu'ils avaient pourtant choisis. Ce n'est pas une crise de vocation, mais un épuisement face aux conditions d'exercice : trop d'enfants pour trop peu d'adultes, trop de responsabilités pour trop peu de moyens, et un management hors sol.

Un enfant en difficulté psychique n'a pas seulement besoin d'une évaluation, mais surtout de soins associant sa famille et nécessitant un cadre stable, des relations fiables et une continuité de prise en charge.

Il est urgent de prendre en compte l'expérience vécue des familles, des enfants et des adolescents : l'attente, les ruptures de suivi, le désarroi face à l'absence de réponses adaptées, l'errance ; et de proposer une action publique digne de leurs attentes.

Il n'est pas trop tard pour agir. De très nombreux professionnels de l'enfance et de l'adolescence restent mobilisés, mais ne se sentent ni reconnus ni soutenus par leurs tutelles respectives.

La santé mentale de l'enfant et de l'adolescent concerne simultanément la santé, l'éducation, le médico-social et la protection de l'enfance. Elle suppose une coordination réelle des politiques publiques et des financements identifiés et pérennes.

Un véritable plan national dédié à la santé mentale des enfants et des adolescents permettrait d'articuler prévention, soin et accompagnement, de réinvestir les soins de proximité et d'éviter une organisation fragmentée opposant indûment troubles du neurodéveloppement et troubles psychiques.

Au-delà des débats de méthodes, la question posée est simple : voulons-nous réellement soigner les enfants et adolescents en difficulté, ou seulement constater leur souffrance ?

Une politique publique ne se juge pas à ses annonces, mais aux enfants, adolescents et familles qu'elle parvient effectivement à accueillir dans de véritables parcours de soins.

Les signataires

- Association des Jeunes Psychiatres et des Jeunes Addictologues (AJPJA)
- Association des médecins conseillers techniques de l'Éducation nationale (ASCOMED)
- Association des Psychiatres Infanto-Juvéniles de Secteur Sanitaire et Médico-Social (API)
- Association Française de Psychiatrie – Syndicat des Psychiatres Français (AFP-SPF)
- Association Française des Psychiatres d'Exercice Privé – Syndicat National des Psychiatres Privés (AFPEP-SNPP)
- Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale (AFPEN)
- Association internationale d'ethnopsychanalyse (AIEP)
- Association nationale des directeurs de l'enfance et de la famille (ANDEF)
- Association Nationale des Psychiatres Présidents et Vice-Présidents de Commissions Médicales d'Établissement des Centres Hospitaliers (ANPCME)
- Association Santé Mentale du 13e (ASM13)
- CNU de pédopsychiatrie
- Collectif national pour la santé des jeunes
 - Association Nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA)
 - Association Nationale des Points Accueil Écoute Jeunes (ANPAEJ)
 - Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE)
 - École des Parents et des Éducateurs – Fil Santé Jeunes (EPE Ile-de-France)
 - Fédération Addiction
 - Fédération des Espaces Santé Jeunes (FEST)
 - Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs (FNEPE)
 - Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
- Conférence nationale des présidents et vice-présidents de commissions médicales d'établissement des centres hospitaliers spécialisés
- Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE)
- Évolution Psychiatrique
- Fédération des CMPP (FDCMPP)
- Fédération des Orthophonistes de France (FOF)
- Fédération Française Anorexie Boulimie (FFAB)
- Fédération Française de Psychiatrie (FFP)
- Fédération française des centres ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (FFCRIAVS)

- Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)
- Fédération Française des psychomotriciens (FFP)
- Fédération hospitalière de France (FHF)
- Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPSY)
- Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSo)
- Intersyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique (IDEPP)
- LAMEVIT Association des mille et une victimes d'inceste et de traumatismes
- Main à l'oreille
- Printemps de la psychiatrie
- Société de l'Information Psychiatrique (SIP)
- Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA)
- Société Française des Médecins Référents Protection de l'Enfance (SFMRPE)
- Société Française pour la Santé de l'Adolescent (SFSA)
- Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public (SPEP)
- Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux (SPH)
- Syndicat National d'Union des Psychomotriciens (SNUP)
- Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI)
- Syndicat national des psychologues (SNP)
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)
- Union Syndicale de la Psychiatrie (USP)